



COMMUNIQUÉ

Mesure de réduction du coût de la vie pour les Nunavimmiuts

Kuujuaq (Québec), le 28 novembre 2008 – La Société Makivik et l'Administration régionale Kativik (ARK) ont annoncé aujourd'hui un nouveau Programme alimentaire pour le Nunavik qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2008.

Il s'agit de la sixième mesure proposée par ces deux organismes depuis la Conférence Katimajiit pour aider à atténuer le coût de la vie élevé dans la région. Lors de la Conférence Katimajiit qui a eu lieu en août 2007, le gouvernement du Québec s'était engagé à verser à l'ARK une subvention triennale visant à réduire les coûts de transport pour les résidents du Nunavik. Le coût de la vie élevé de la région est en effet largement attribuable aux coûts de transport.

« Ces mesures constituent la première étape des démarches que nous avons entreprises pour tenter de résoudre le problème que pose le coût de la vie élevé au Nunavik », a affirmé Maggie Emudluk, présidente de l'ARK. « En priorisant six mesures, au lieu d'une seule ou de deux, nous essayons d'atteindre le plus grand nombre de Nunavimmiuts possible, dans le plus grand nombre d'aspects possible de leur vie. »

Le président de la Société Makivik, Pita Aatami, a ajouté que « le coût de la vie au Nunavik est certainement l'un des plus grands défis que Makivik a à relever. La Société est très heureuse de lancer cette nouvelle mesure qui viendra directement en aide à toutes les familles en réduisant le coût des produits alimentaires de première nécessité. Nous travaillons très fort à la Société Makivik pour trouver avec les gouvernements du Québec et du Canada d'autres façons de réduire significativement le coût de la vie dans notre région. »

Les mesures qu'ont priorisées l'ARK et la Société Makivik en 2008 sont les suivantes :

- **Programme de subvention de l'essence** – Offert en étroite collaboration avec les distributeurs d'essence de la région, ce programme octroie actuellement une réduction de 48¢/L sur le prix de l'essence à la pompe au Nunavik.
- **Programme de subvention du transport** – Versée directement aux Nunavimmiuts, cette subvention vise à réduire les coûts de transport des véhicules et de l'équipement utilisés pour les activités d'exploitation, ainsi que les coûts de transport des électroménagers.
- **Programme de réduction des tarifs aériens** – Dans le cadre de ce programme, un remboursement de 50 % du coût du billet d'avion est offert pour les déplacements personnels et les accompagnements médicaux, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal, versé directement aux Nunavimmiuts.
- **Soutien aux Inuits pour leurs activités d'exploitation** – Cette mesure vise à accroître la quantité d'aliments traditionnels dans les communautés du Nunavik, en collaboration avec chaque municipalité, en aidant les particuliers à acheter certains articles nécessaires à la pratique des activités d'exploitation.
- **Aide financière destinée aux aînés** – Pour la deuxième année consécutive, tout Nunavimmiut âgé de 60 ans et plus recevra en décembre un chèque de 500 \$, afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des aînés, y compris les faibles revenus et les disparités de la sécurité sociale.
- **Programme alimentaire** – Ce tout nouveau programme permettra de réduire le coût de certains produits alimentaires et ménagers de première nécessité dans les magasins de détail de l'ensemble du Nunavik.

La Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, le magasin Newviq'vi et la Northwest Company, en collaboration avec le programme statistique régional Nunivaat, l'ARK et la Société Makivik, ont tous participé à l'élaboration du Programme alimentaire. Il s'agit d'un programme novateur, unique au Québec.

Tous les efforts possibles ont été déployés pour cibler les articles qui sont le plus communément achetés par les ménages du Nunavik, afin que le programme soit des plus profitables aux Nunavimmiuts. L'ARK a affecté un million de dollars au Programme alimentaire pour l'année en cours et la même somme pour l'an prochain.

La liste ci-jointe énumère les produits alimentaires et ménagers sur lesquels une réduction de 20 % sera offerte dans les magasins de détail participants au Nunavik, et ce, à compter du 1^{er} décembre. Il est possible que la liste des produits soit modifiée d'un mois à l'autre.

Nous félicitons l'ouverture dont font preuve les détaillants de la région envers ce nouveau programme qui vise à fournir de l'aide à tous les résidents de la région. L'étroite collaboration des magasins participants s'avérera essentielle au cours des prochains mois pour assurer une mise en œuvre efficace et sans heurts du Programme alimentaire. Même si les économies totales que réaliseront les Nunavimmiuts seront considérables, les particuliers ne devront s'attendre qu'à une réduction modeste de leur facture d'épicerie sur une base quotidienne.

La Société Makivik et l'ARK ont affecté la subvention du gouvernement du Québec pour les coûts de transport à un éventail de mesures visant à atteindre tous les Nunavimmiuts et à alléger quelque peu, dans un premier temps, le coût élevé de la vie dans la région. En raison de la nouveauté de ces mesures et des contraintes particulières des secteurs visés, l'élaboration et la mise en place de chacune de ces mesures se sont avérées un réel défi pour les deux organismes régionaux.

La Société Makivik et l'ARK continueront d'exprimer leurs préoccupations à l'égard des questions relatives au coût de la vie auprès du gouvernement du Québec par l'entremise d'un comité de suivi créé lors de la Conférence Katimajit. Le renouvellement de la subvention du gouvernement du Québec visant à réduire les coûts de transport, y compris une augmentation de l'enveloppe budgétaire, sera donc un dossier crucial.

L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

Makivik est une société sans but lucratif chargée de gérer les fonds patrimoniaux perçus par les Inuits du Nunavik en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle a notamment pour rôle d'administrer et de placer ces fonds, et de promouvoir la croissance économique en aidant à créer des entreprises dirigées par les Inuits du Nunavik. La Société Makivik favorise la préservation de la culture et de la langue inuites, de même que la santé, le bien-être social et économique, et l'éducation des Inuits dans les communautés de la région.

-30-

Renseignements :

Robert Mackey, agent des communications
Administration régionale Kativik
819-964-2961, poste 2317
rmackey@krg.ca

Kitty Gordon, agente des communications
Société Makivik
514-745-8880, poste 215
k_gordon@makivik.org

**PROGRAMME ALIMENTAIRE
LISTE DES ARTICLES**

En vigueur le 1^{er} décembre 2008

Produits laitiers et œufs		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Lait 2 % UHT	Grand Pré UHT	1 L
Beurre	Compliments	454 g
	Multichoix	454 g
	Sans Nom	454 g
Œufs	Nutri-Œuf – gros	1 douzaine
	Northern – gros	1 douzaine

Fruits frais		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Pommes		3 lb
		À l'unité
Oranges	Oranges	
	Oranges – Clémentines	<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg
	Oranges – Tangerines	<input type="checkbox"/> lb <input type="checkbox"/> kg

Légumes frais		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Oignons jaunes	Sac	2 lb
	Sac	5 lb
Pommes de terre blanches	Sac	5 lb
	Sac	10 lb

Boulangerie et pâtisserie		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Pain blanc	Northern	570 g
	Pom	675 g
	Sans Nom	675 g
Poudre à pâte	Magic	225 g
	Magic	450 g

Pâtes		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Macaroni	Catelli	500 g
	Catelli	900 g
Spaghetti	Catelli	500 g
	Catelli	900 g

Produits céréaliers		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Riz instantané	Kraft - Minute Rice	350 g
	Kraft - Minute Rice	700 g
	Dainty – Riz instantané (bœuf, à la chinoise)	350 g
Farine	Five Roses – Farine blanche tout usage	10 kg
	Five Roses - Farine blanche tout usage	2,5 kg
Céréales	Special K	300 g

Sucre et préparations à base de sucre		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Sucre granulé naturel	Lantic	900 g
	Lantic	2 kg
	Lantic	4 kg

Café et thé		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Thé	Tetley	72 sachets
	Red Rose	72 sachets
	Salada	72 sachets

Matières grasses et huiles		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Huile végétale	Crisco	946 mL
	Crisco	1,892 mL
	Huile de canola	1 L
	Huile de canola	2 L

Produits pour bébés		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Couches	Pampers - Baby-dry	34 couches
	Huggies - Ultratrim	24 couches
	Pampers Jumbo taille 6 (préférence pour Pampers)	
	Pampers taille 6	
	Format pratique	
	Format Jumbo	
	Méga format	
	Ultra	
	Semisers	
	GoodNites	
	Pull-Ups	

	Pampers Baby-dry moyennes	32
	Pampers premium nouveaux-nés	40
	Pampers Baby-dry jumbo taille 5	30
	Pampers Easy up jumbo taille 3 et 4	26
	Pampers Baby-dry taille 2	34
	Pampers Baby-dry taille 1	40
	Pampers Baby-dry taille 3	28
	Pampers Baby-dry taille 4	24
	Pampers Baby-dry taille 5	22

Produits de nettoyage		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Détergent en poudre	ABC	2,2 kg
	Tide	1,3 kg
	Tide	3 kg
	Tide	5 kg
	Tide	2 kg

Papiers		
ARTICLE	MARQUE	FORMAT
Papier hygiénique	Royale – 2 épaisseurs (192 feuilles extra longues par rouleau)	8 rouleaux
	Royale - 2 épaisseurs (192 feuilles extra longues par rouleau)	12 rouleaux
	Fiesta	24 rouleaux
	Fiesta	12 rouleaux
	Majesta	16 rouleaux

En vigueur le 1^{er} décembre 2008